



Augmentation du loyer sans préavis

Par Cmoi94

bonjour alors tout les ans mon loyer augmente en janvier et il préviennent en fin février en retard mais ok. et la mon loyer a augmenter du 1euro comme sa sans explication ils ont le droit de faire sa ?bon ce n'est que de 1euro mais c'est pas la première fois qui font sa merci par avance pour les réponse!

Par yapasdequoi

Bonjour,
Un loyer pour louer quoi ? un bateau ? une voiture ? un local commercial ? un vélo ?

Est-ce un bail d'habitation en résidence principale selon la loi 89-462 ?

Est-il prévu une révision annuelle dans ce bail ?

Si c'est le cas, la révision s'applique à la date de la demande et ne peut pas dépasser la variation de l'IRL sur 1 an.